

## COMPTE RENDU DE LA REUNION du 20 décembre 2013

L'an deux mil treize, le vingt deux novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LAVAU SUR LOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian.

**Etaient présents :** BIGUET Christian, SAPHORE Ghislaine, BODINEAU Romuald, BRETECHÉ Christine, LE TOUCHE Henri, VIAUD Cédric, DORNER Yoann, CHAPOUX Catherine.

**Excusés :** TRAMIER Claire (procuration BIGUET Christian), GAUTIER Maryline (procuration SAPHORE Ghislaine), DESROQUES Fabienne, DOUAUD-RICORDEL Alice.

Madame BRETECHÉ Christine a été élue secrétaire de séance et en a accepté les fonctions.

---

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 novembre 2013.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

### **Modification des statuts du SYDELA**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que, le SYDELA souhaite modifier ses statuts sur les points suivants :

- modification du siège social du SYDELA
- évolution de la composition des membres du Syndicat (ajout CC Région de Machecoul)
- rattachement de la commune de Pierric au collège électoral du Pays de Redon.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'approuver les nouveaux statuts du SYDELA.

### **TRAVAUX DU PREAU – demande de subventions**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de renouveler nos demandes de subventions pour les travaux du préau, étant donné que ceux-ci ont été repoussés pour privilégier ceux de l'école maternelle, et que nos anciennes demandes sont devenues obsolètes.

Les demandes de subventions seront à nouveau effectuées vers organismes suivants :

- la Préfecture par la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2013,

- le Conseil Général de Loire-Atlantique par le Fonds Solidaire de Développement (FSD),

- Au ministère de l'Intérieur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler les demandes de subvention et charge Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires.

### **DECISION MODIFICATIVE n°1/2013 – Lotissement « Les Epinettes »**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires, à savoir :

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget	Libellés
			Service	
605. D- RF	236 223.33	-225 511.06	10 712.27	Achat de matériel, équip.
658. D- RF	0.00	5.00	5.00	Charges diverses de la gestion courante
6522. D- RF	0.00	225 510.70	225 510.70	Reversement de l'excédent des budgets
758. R- RF	0.00	5.00	5.00	Produits divers de gestion courante

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité la Décision Modificative n°1/2013.

### **BUDGET GENERAL COMMUNE 2014 – Ouverture par anticipation de crédits (dépenses) d'investissement à hauteur de 25%**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il est nécessaire de voter une anticipation de crédit à hauteur de 25% sur le budget communal 2013 afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non reportées, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars 2014, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de voter pour cette ouverture par anticipation au crédit d'investissement sur le budget communal à hauteur de 25% du budget de l'exercice précédent, à savoir par chapitre.

Chapitre	Budget 2013 TTC	¼ du budget	Libellés
20	6 800.00	1 700.00	Immobilisations incorporelles
21	96 944.66	24 235.00	Immobilisations corporelles
23	756 607.37	189 150.00	Immobilisations en cours
	<b>860 352.03</b>	<b>215 085.00</b>	<b>TOTAL</b>

## TARIFS COMMUNAUX 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de revoir les tarifs communaux pour l'année 2014.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'augmenter les tarifs de 2%, arrondis à l'euro pour les locations de la salle, et de les fixer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 suivant le tableau ci-dessous :

<b>DIVAGATION DES CHIENS</b>	Frais de conduite à la fourrière/chien	29.65 €
	Frais de nourriture et de garde/jour/chien	5,93 €
<b>CONCESSION CIMETIERE</b>	15 ans	58.36 €
	30 ans	115.69 €
<b>COLOMBARIUM</b>	15 ans	464.02 €
<b>LOCATION DE LA SALLE DES PRES SALES</b>	<b>Associations Commune</b>	
	Manifestation lucrative	67.00 €
	<b>Particuliers Commune</b>	
	Vin d'honneur (2 heures) matinée ou soirée	48.00 €
	de 11 h à 18 h ou 19 h à 1 h (1/2 journée)	76.00 €
	de 11 h à 1 h (1journée)	115.00 €
	de 11 h à 1 h + 11 h à 18 h (1 journée ½)	171.00 €
	de 11 h à 1 h (2 fois) (2 jours)	199.00 €
	de 11 h à 1 h (2fois) + 11 h à 18 h (2 jours ½)	257.00 €
	de 11 h à 1 h (3fois) (3 jours)	284.00 €
	<b>1er de l'an (Commune et hors commune)</b>	284.00 €
	<b>Extérieures Commune</b>	
	Vin d'honneur (2 heures) matinée ou soirée	76.00 €
	de 11 h à 18 h ou 19 h à 1 h	190.00 €
	de 11 h à 1 h	284.00 €
	<b>Associations Loi 1901 Hors Commune</b>	
	Manifestation lucrative	170.00 €
	Manifestation non lucrative-Sous réserve qu'un habitant de la de la commune en fasse partie	76.00 €

## TARIFS ASSAINISSEMENT 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de revoir les tarifs assainissement pour l'année 2014.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'augmenter les tarifs de 2% pour l'assainissement des constructions, et de 4% pour la redevance, et de les fixer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 suivant le tableau ci-dessous :

<b>ASSAINISSEMENT</b>	Construction neuve	2 377.71 €
	Construction existante 10%	237.73 €
<b>REDEVANCE ASSAINISSEMENT</b>	Abonnement ordinaire) le m3 )	0.40 €

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du besoin de curer les lagunes de la station d'épuration et qu'une discussion avec la société d'affermage est en cours pour le faire au printemps prochain.

#### **DECISION MODIFICATIVE n°5/2013 – Commune**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires, faisant suite à une ordonnance du Tribunal d'Instance de Saint-Nazaire pour l'effacement d'une dette à hauteur de 451.99 € pour des factures de cantine impayées de 2012 et 2013 d'une famille, à savoir :

<b>Imputations</b>	<b>Budget précédent</b>	<b>Modification</b>	<b>Nouveau budget</b>	<b>Libellés</b>
			<b>Service</b>	
6541. D- RF	1 000.00	-500.00	500.00	Créances admises en non-valeurs.
6542. D- RF	0.00	500.00	500.00	Créances éteintes

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité la Décision Modificative n°5/2013.

#### **DECISION MODIFICATIVE n°1/2013 – Logements sociaux**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires, faisant suite à une ordonnance du Tribunal d'Instance de Saint-Nazaire pour l'effacement d'une dette à hauteur de 758.42 € pour des loyers impayés de 2011, 2012 et 2013 d'une famille, à savoir :

<b>Imputations</b>	<b>Budget précédent</b>	<b>Modification</b>	<b>Nouveau budget</b>	<b>Libellés</b>
			<b>Service</b>	
6542. D- RF	0.00	800.00	800.00	Créances éteintes
66111. D- RF	2 000.00	-800.00	1 200.00	Intérêts réglés à l'échéance

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité la Décision Modificative n°1/2013.

## **INFORMATIONS :**

- Réforme des rythmes scolaires : L'Inspecteur de l'Education Nationale a validé notre proposition d'horaires pour la rentrée 2014.  
Un groupe de travail va donc être mis en place et rassembler élus, ATSEM et parents d'élèves.
- Travaux de rénovation de l'école maternelle : l'appel d'offres pour les 13 lots restants s'est clôturé ce 20 décembre. Malheureusement, 5 lots n'ont pas reçu d'offre.
- INSEE : L'enquête de recensement fait ressortir une population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2014 de 755 habitants pour la commune.
- Statue du Calvaire : Suite à la destruction d'une des 2 statues au Calvaire, le premier devis fait état de plus de 10 000 € pour la fabrication d'une nouvelle statue. D'autres demandes de devis sont en cours.
- Sainte Barbe : la cérémonie organisée par les pompiers se déroulera cette année sur notre commune le samedi 11 janvier 2014 à partir de 10h30 et tous les Lavausiens sont invités.
- Salle des sports : La salle des sports, depuis longtemps attendue sur la commune, est prête à être construite, les démarches de demande d'autorisation et de subventions sont en cours. Nous sommes en attente de la décision des propriétaires du terrain.
- PAVC : L'ouverture des plis pour l'appel d'offres des travaux PAVC aura lieu le 22 janvier 2014.

Fin à 22h45